

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix janvier, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., DERUYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CANET A., CARRION G., CECCANTI J.L., CONSONNI E., DEZÈRE J., GAGNOT Ph., GUIBERT Ch., LETOURNEUX F., LOUAZÉ M, LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C., TERTEREAU G., VANDER ELST Ch.,

Étaient absents excusés :

Claude MAUDUIT donne procuration à Michel LUILLIER

Secrétaire : Aurélie CANET

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2016.

1° - REFUS DU TRANSFERT DU PLAN LOCAL D'URBANISME À LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

La question avait déjà été évoquée lors du Conseil Municipal du 8 novembre 2016 où vous aviez refusé le transfert.

Cette décision ne devait être prise qu'à partir du 26 décembre 2016.

Êtes-vous d'accord pour entériner cette décision à la date du 10 janvier 2017.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal entérine la décision prise lors du Conseil Municipal du 8 novembre 2016 à savoir le refus du transfert du Plan Local d'Urbanisme à la nouvelle Communauté de Communes Maine-Saosnois.

2° - VOTE DES REPRÉSENTANTS À LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS :

Les statuts de la nouvelle communauté de communes ont pris effet au 1^{er} janvier 2017.

MAINE SAOSNOIS
7, Henri Coutard
72260 Marolles-les-Braults

78 membres

La Commune de Marolles-les-Braults qui comptait 10 conseillers communautaires se retrouve avec 4 représentants qui doivent être élus par le Conseil Municipal parmi les 10.

Cette élection se fait par scrutin de liste.

Une liste a pour l'instant été déposée :

- *Jean-Michel LEFEBVRE, Maire*
- *Claude MAUDUIT, Maire Adjoint*
- *Christelle DEROYE, Maire Adjoint*
- *Christian JONCHERAY, Maire Adjoint*

Y-a-t-il d'autres personnes qui souhaiteraient se présenter ? – (vote)

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Aucune autre liste n'ayant été déposée, le Conseil Municipal après avoir entendu les 4 noms figurant sur la liste, vote à l'unanimité à bulletin secret (soit 19 votants – 19 pour) pour la liste portant les noms suivants :

**Jean-Michel LEFEBVRE,
Claude MAUDUIT,
Christelle DEROYE,
Christian JONCHERAY**

3° - RADAR PÉDAGOGIQUE – ROUTE DE DANGEUL :

Le radar a été positionné au niveau du pont de la Malherbe.

Qu'en pensez-vous ?

Peut-on le fixer définitivement ?

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Plusieurs Conseillers Municipaux demandent que le radar soit déplacé et installé un peu après la maison de M. François SEPRÉ (en venant de Dangeul).

4° - BOULANGERIE :

La vente aux enchères du matériel aura lieu le 15 janvier 2017. Nous avons la possibilité de l'acquérir pour la somme de 20 000 € TTC.

Pour que ce matériel ne soit pas déplacé, la Municipalité a proposé à M. Claude DOGUET (Dangeul) d'acquérir le bâtiment pour un montant de 30 000 €.

Une réponse est attendue pour le soir du Conseil au plus tard.

- Vote pour l'acquisition du bâtiment,
- Vote pour l'acquisition du matériel,

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. LEFEBVRE expose les différentes négociations menées avec M. et Mme Claude DOGUET (Dangeul) et avec le Commissaire-Priseur chargé de la vente du matériel de la boulangerie.

M. et Mme DOGUET n'ont pas donné de réponse à notre souhait d'acquérir le bâtiment pour la somme de 30 000 €.

Un tour de table est effectué pour que chacun puisse s'exprimer sur le sujet.

(suite)

Il en ressort que tout le monde s'accorde pour qu'il y est un deuxième boulanger sur la Commune mais que les fonds publics ne doivent pas servir qu'à un seul tiers et qu'il ne faut pas aller à l'encontre d'un deuxième boulanger.

M. LEFEBVRE émet l'idée d'un référendum.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'acquérir le matériel pour la somme de 20 000 € mais pense qu'il faut rechercher un autre bâtiment.

Un contact sera pris avec M. Marc GESLAND.

Enclenchement du processus de recherche d'un boulanger

5° - PLUS OU MOINS VALUES – SALLE OMNISPORTS :

▫ Entreprise MATHIS – Lot n° 3 :

☐ - Fourniture et pose de châssis coulissants entre le dojo et le couloir et entre le gymnase et le club house.

Ces châssis ont été validés par SOCOTEC en juillet 2016, mais invalidés en septembre 2016, ceux-ci ayant été fabriqués nous nous devons de les régler.

Coût : 5 013 €

Les châssis non-approuvés ont été stockés aux Ateliers Municipaux.

☐ - L'entreprise MATHIS a été obligée de reprendre les pare-pluies qui ont été détériorés et brûlés lors de la pose de l'étanchéité de l'entreprise SMAC.

Coût : 3 731 € HT (*montant que l'on va soustraire du marché SMAC*)

☐ - Contrôle d'accès autonome par badge (*à la demande de la Municipalité*)

Coût : 1 016,00 € HT

▫ Entreprise DESSAIGNE – Lot n° 5 – Électricité

☐ - Prises supplémentaires (*à la demande de la Municipalité*)

Coût : 1 192,53 € HT

☐ - Raccordement de l'électricité au tarif jaune de la Salle Jean-de-la-Fontaine

Coût : 13 400 € HT + câblage pour une sonorisation future qui devrait être en partie compensée par une moins-value de l'entreprise TRIFAULT.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. LEFEBVRE expose les différents avenants à intervenir sur la nouvelle salle omnisports. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces avenants et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à les signer.

Affaires traitées :

- Problèmes de voisinage,
- Différends entre personnes,
- Baux d'habitation,
- Consommation,
- Baux commerciaux.

Affaires terminées : **33**

Affaires en cours au 31 décembre 2016 : **5**

10° - BOÎTE À IDÉES :

Aucun courrier dans la boîte.

11° - QUESTIONS DIVERSES :

☐ - M. LEFEBVRE expose le « power point » sur la Cérémonie des Vœux du Maire et propose aux personnes qui le souhaitent de dire quelques mots sur un sujet qui les intéressent.

☐ - M. TERTEREAU nous informe des coordonnées d'un cabinet situé à Saint-Rémy-des-Monts avec des techniciens certifiés pour des contrôles de qualité.

- Amiante,
- Plomb,
- Performance énergétique,
- Gaz,
- Loi Carrez,
- Prêt taux 0%
-

(Coordonnées disponibles en Mairie)

Il nous informe également que suite à l'enfouissement des lignes, route de Saint-Symphorien, des traversées de route ont été effectuées et rebouchées mais que cela s'affaisse. M. LABELLE, Responsable Technique, ira voir sur place.

☐ - On nous signale également la dangerosité du carrefour entre la rue des Feuillantines et la rue de Courgains.

Les voitures venant de Courgains et tournant sur la rue des Feuillantines empiètent sur le passage créé pour les piétons. Une balise pourrait y être mise ce qui obligerait les voitures à ralentir.